PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 MAI 2024

En vertu des articles L 2121-11 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont convoqués au lieu ordinaire de leurs séances pour le mardi 14 mai 2024 à 20 h00
Etaient présents Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux :
Mrs BERTIN BOUSSU Luc, Maire, CHAPUIS Jacqueline 1ER adjointe, JALABERT Pascal 2ème adjoint, OQUIDAN Isabelle 3ème adjointe, , SASSOT Agnès, TIKONOFF Nicolas, GRANDJACQUES Guillaume, ANCEY Frédéric
Absent : SBERNA Gianni
Secrétaire : Jacqueline Chapuis
Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 12 mars 2024.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS :

DEMANDE DE DETR 2024 CREATION D'UN MUR :

Présentation du projet :

La commune de Jambles prévoit la création d'un mur de soutènement d'une longueur approximative de 40m au lieu-dit Montée de Charnailles. Ce mur doit répondre aux normes de ruissellement par installation de buses et drains au niveau bas de ce mur.
Pour rappel, la commune de Jambles a subi d'importantes inondations en Novembre 2014, Mai 2016 et Juin 2016. Des dégâts importants ont été constatés aussi bien chez les particuliers du centre bourg qu'au niveau de la commune : trottoirs détruits, chaussées et réseaux souterrains et murs fortement endommagés.
L'objectif principal de ce projet est donc de créer un mur
Coût global prévisionnel HT du projet: 65 918.40 €
Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR 2024
Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL			32 959.00 €	50%
Etat - autre (à préciser)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			€	%
Fonds de concours (à préciser)			€	%
Autres (à préciser) Grand Chalon fond de relance			€	%
Sous-Total financements publics			**€**	**%**
Fonds privés (à préciser)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			32 959.40€	%
Sous-Total autofinancement			32 959.40€	%
TOTAL FINANCEMENTS			65 918.40€	%

Le conseil municipal après avoir délibéré :
- **ADOPTE** l'opération de **la création d'un mur** et **ARRÊTE** les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

ECHANGE TERRAINS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire présente le projet d'échange de terrain suivant:

- Le terrain cadastré section A 254 d'une surface de 7a30, situé Montée de Brochon à Jambles propriété de la commune de Jambles, ce terrain étant classé en zone naturelle forestière non constructible

- avec le terrain cadastré section A 989 d'une surface de 1a 05, situé rue de la Côte Chalonnaise à Jambles propriété de la Société ATHENAIS IMMOBILIER, Société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 €, dont le siège est à LYON 6ÈME ARRONDISSEMENT (69006), 117 rue de Sèze, Identifiée au SIREN sous le numéro 377886940, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON , représenté par son dirigeant Mr Mangino gérant de la SARL Athenais Immobilier, la SARL Athenais Immobilier, ce terrain étant classé en zone réservée en vue d'un aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 6 voix pour et 2 abstentions approuve cette demande, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécution.

VOIRIE 2024 CHOIX DES ENTREPRISES :

Suite à l'appel d'offre lancé le 11 avril 2024 pour les travaux de voirie sur la route allant de Champlain au carrefour de la route de Moroges, les réponses des sociétés sont étudiées par le Conseil sont les suivantes :

- COLAS : 47 844.00 € TTC
- EUROVIA : 40 182.60 € TTC
- GUINOT: 46 896.00 € TTC

Après avoir examiné les dossiers et en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité, décident de confier la réalisation des travaux à l'entreprise EUROVIA la moins disante, pour la somme de 40 182.60 € TTC. Ils donnent autorisation au Maire pour passer commande, régler toutes dépenses afférentes et demander toutes subventions.

Le STA du Chalonnais intervenant mi-juillet pour la réfection de la RD 170 et le rallye de la côte chalonnaise empruntant cette voirie communale le Week end du 5-7 juillet 2024, ces travaux sont à prévoir semaine du 08 au 12 juillet impérativement.

QUESTIONS DIVERSES :

ELECTIONS EUROPEENNES :

Dimanche 9 juin 2024
8h00-11h00 : Frédéric Ancey – Nicolas Tikonoff
11h00 -13h00 : Guillaume Grandjacques
11h00-14h00 : Isabelle Oquidan
13h00 -16h00: Pascal Jalabert
14h00-16h00: Jacqueline Chapuis
16h00-18h00: Luc Bertin Boussu- Jacqueline Chapuis

- Journée citoyenne Le Comité des fêtes de Jambles organisant le 1er juin le tournoi de Baby Foot, le conseil municipal propose d'organiser la journée citoyenne le 15 juin 2024 à partir de 9h00. Divers travaux de peinture sur les bois du terrain multipsorts seraient à effectuer ainsi que le rangement de la cave sous l'école.
- la Cérémonie du 18 juin 2024 sera célébrée à 18h30 au monument aux morts
- Le Repas du samedi 13 juillet 2024 : Des devis vont être demandés pour soit une paëlla, soit un Food truck ou chez Isabelle Traiteur. L'organisation sera définie lors de la prochaine réunion de conseil.

-Une réunion concernant Octobre Rose avec les habitants et les associations sera organisé le 7 juin à 19h30 dans la salle à côté de la mairie.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le mardi 18 juin à 20h00